



HAL
open science

Traduction et affichage public : quel(s) service(s) pour les langues régionales de Bretagne ?

David Ar Rouz, Roseline Le Squère

► To cite this version:

David Ar Rouz, Roseline Le Squère. Traduction et affichage public : quel(s) service(s) pour les langues régionales de Bretagne ?. *Marges Linguistiques*, 2005, *Langues régionales*, 10, pp.190-206. hal-01101455

HAL Id: hal-01101455

<https://hal.science/hal-01101455>

Submitted on 8 Jan 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



David ar Rouz

*Tro ha distro,
des portes ouvertes sur le monde*

<http://www.trohadistro.com>

Recherche et conseil
Traductologie,
sociolinguistique

Fiche publication

- Titre :** Traduction et affichage public : quel(s) service(s) pour les langues régionales de Bretagne ?
- Résumé :** Les panneaux bilingues que l'on voit fleurir, en Bretagne, sur le bord des routes et dans les agglomérations sont-ils de la traduction ? Si l'on examine ce qu'est une traduction, on peut non seulement considérer qu'il s'agit effectivement de traduction, mais que la signalétique bilingue est même l'objet d'un service de traduction formellement constitué d'un donneur d'ouvrage, d'un prestataire et d'un public. L'échange entre ces différents rôles présente cependant certaines particularités liées aux langues en présence. En effet, on ne traduit pas aujourd'hui en langues régionales pour permettre l'intercompréhension entre des locuteurs pour qui elle ne serait pas possible autrement. La négociation qui s'instaure par ce biais répond donc à d'autres motivations qu'il convient d'analyser à la fois chez les donneurs d'ouvrages et chez les prestataires de service. Le modèle de la Médiation fournit alors des clés intéressantes pour comprendre les relations sociales observées.
- Mots-clés :** sociolinguistique, langues régionales, Bretagne, breton, gallo, traduction, affichage public, signalétique bilingue, service
- Présentation :** « avec leur texte *Traduction et affichage public : quel(s) service(s) pour les langues régionales de Bretagne*, David Ar Rouz et Roseline Le Squère dépassent la simple question chiffrée ou pragmatique de l'affichage bilingue. Ils montrent combien toute volonté de bilinguisme dans l'affiche marque des frontières de pouvoir symbolique qui réactivent l'appartenance, la reconnaissance et le marquage de territoire, l'authenticité et la valeur patrimoniale, le lien social et économique. » (Claudine Moïse, Véronique Fillol, Thierry Bulot, p. 10)
- Langue :** français
- Nature :** article scientifique
- Année :** 2005
- Volume :** 17 pages
- En ligne :** numéro entier de la revue sur le site de [Texto](#), rubrique « [Archives et secrets](#) »
- Référence bibliographique :** AR ROUZ David et LE SQUÈRE Roseline. « Traduction et affichage public : quel(s) service(s) pour les langues régionales de Bretagne ? ». In : MOÏSE Claudine, FILLOL Véronique et BULOT Thierry. *Langues régionales, Marges Linguistiques*, n° 10, novembre 2005. p. 190-206.

M

a r g e s

L**i n g u i s t i q u e s**

Numéro 10, Novembre 2005

Langage – Communication – Représentations

REVUE ELECTRONIQUE EN SCIENCES DU LANGAGE

Langues régionalesClaudine Moïse, Véronique Fillol et
Thierry Bulot (eds.)**Sommaire**

Le volet linguistique du recensement français de 1999
Résultats et analyse appliqués à la Provence et au provençal
*Philippe Blanchet, Louis-Jean Calvet,
Damien Hilléreau et Ewen Wilczyk*

« Que parle-t-on en Pays de Caux ? ». Émergence et/ou
continuité d'une communauté sociolinguistique régionale
Thierry Bulot

La variation régionale en langue des signes française
Yves Delaporte

Les langues régionales de France sont-elles égales
dans le recul ? Éléments de réflexion et de programmation
pour une approche anthropologique, écologique
et systémique des langues de France
Francis Manzano

Géolinguistique ou linguistique des variétés ?
L'exemple de la Lorraine dite « francique »
Martina Pitz

La langue basque au début du XXI^e siècle
Eguzki Urtéaga

Traduction et affichage public : quel(s) service(s)
pour les langues régionales de Bretagne ?
David Ar Rouz et Roseline Le Squère

Les politiques actuelles en faveur de la langue basque
Jean-Baptiste Coyos

Le statut politique de la langue des signes
Éléments de réflexion sur la perception du bilinguisme en France
Hélène Hugouneq

Les langues régionales au XVII^e siècle : *Memento Mori*
Chantal Wionet

L'enseignement en Guyane et les langues régionales,
réflexions sociolinguistiques et didactiques
Sophie Alby et Isabelle Léglièse

Le gallo dans l'enseignement, l'enseignement du gallo
Gildas D'Hervé

L'éducation bilingue corse
et la polynomie
Alexandra Jaffre

Le « patois à l'école » ?
Retour sur un débat (XIX^e-XX^e)
Philippe Martel

Quelques représentations
sociolinguistiques de jeunes Alicantins
sur fond d'éducation bilingue hispano-
catalane
William Rodriguez

Novembre 2005

1. Introduction

La Bretagne se caractérise par une relation linguistique tripartite : une langue dominante, le français, et deux langues régionales, soit le breton, langue celtique, historiquement présente à l'ouest de la Bretagne, et le gallo, « langue » romane¹, présente à l'est, la première dominant la seconde. La carte ci-dessous indique la répartition historique de ces deux dernières langues.



Figure 1 : Carte réalisée par Bernard Tanguy ; Abalain (1995, p. 5).

Bien que nommées langues régionales de Bretagne, elles ne bénéficient pas du même statut. En effet, le breton est une langue reconnue comme telle tandis que le gallo est une « langue » qui souffre d'une reconnaissance limitée et de représentations sociolinguistiques négatives véhiculées parfois par les locuteurs eux-mêmes. La désignation des deux langues est déjà sous-tendue par cet antagonisme, puisque le nom adopté en français pour désigner le parler de Haute-Bretagne vient du breton « gall » qui signifie « étranger, français ». Il s'agit en fait d'un terme utilisé pour désigner la personne qui ne parlait pas breton. Or, il est fréquent que les locuteurs du gallo ne reconnaissent pas dans leur propre pratique l'existence d'une langue, mais plutôt la déformation du français standard. De plus, si historiquement on ne peut nier l'existence de deux langues régionales sur le territoire breton, la proximité des systèmes français et gallo génère dans les pratiques et dans les représentations une confusion bien naturelle, qui rend par comparaison la langue bretonne opaque. Bien au-delà des échanges qui ont toujours existé entre ces langues, les représentations sociolinguistiques que les acteurs sociaux véhiculent sont liées à un phénomène d'identification linguistique et culturelle par la différenciation. Ce processus, qui semble permettre à un locuteur de définir ses propres

¹ Notons que le terme « langue », dans la mesure où il dénote la reconnaissance du parler ainsi désigné et, partant, son statut, n'est pas systématiquement associé au gallo. L'utilisation que nous en faisons dans la suite de ce texte pour désigner le gallo ne signifie pas que nous ignorions ce flottement, ni que nous considérions la question comme résolue, mais qu'elle est intimement liée à la définition de la langue.

pratiques linguistiques par rapport à d'autres, reste pour les locuteurs gallésants source d'une négation profonde. Tout comme pour d'autres langues d'oïl, les locuteurs gallésants ont fait évoluer leurs pratiques sur un continuum linguistique pour tendre toujours vers une forme de français standard. Ainsi, la légitimité du gallo comme langue régionale de Bretagne est remise en cause par les locuteurs eux-mêmes puisque trop proche du français, à la différence du breton. Ces deux langues ne bénéficient donc pas du même statut, au sein de ce territoire très largement francophone. Dans un tel contexte de domination, qui correspond à ce que Maurice Pergnier appelle la « visée à la convergence » ou « visée à la communication » (Pergnier, 1993, p. 194), la tendance à la divergence, antagoniste et pourtant concomitante, trouve tout naturellement son expression, via la traduction, dans l'affichage public plurilingue.

Lorsque des interlocuteurs utilisant des parlers distincts se rencontrent, la divergence sociolinguistique peut se révéler trop grande, auquel cas elle empêche une appropriation du langage de l'Autre et donc sa compréhension, et elle nécessite l'intervention d'un traducteur. La traduction se constitue alors comme service, faisant intervenir au moins un donneur d'ouvrage, un prestataire et un usager. L'intercompréhension en est, la plupart du temps, le dessein. Cependant, dans le contexte qui nous intéresse, celui des langues régionales de Bretagne, l'objectif principal n'est plus a priori l'intercompréhension, puisque par exemple :

les bretonnants parlent aussi français sur le territoire français et que l'intercompréhension d'un interlocuteur français d'aujourd'hui se mesure à la nécessité de traduire ou non un Étranger partiellement assimilé puisqu'il partage aussi notre langue. (Peeters, 1999, pp. 195-196).

La remarque est également valable pour les locuteurs du gallo. Mais l'intercompréhension est alors reléguée plus loin encore dans l'ordre des priorités lorsqu'on traduit du français vers une de ces deux langues régionales. Il convient donc de s'interroger sur l'objectif de telles opérations, car force est de constater qu'elles ne remplissent aucune des trois fonctions principales de la traduction que définit Pergnier (1993, p. 25), à savoir : « rendre accessible un texte (oral ou écrit) à quelqu'un qui, en raison de la barrière des langues, ne pourrait y avoir accès directement », « comprendre soi-même un message émis dans une langue qui n'est pas la sienne » et « apprendre une langue ». Comme le dit Michael Cronin :

The desired presence of the minority language in all areas of life, in all disciplines, the refusal of the aesthetic ghetto, demands a much greater reflection than has hitherto been undertaken on the role of scientific, technical and commercial translation in identity formation for minorities.

Le désir de voir la langue minoritaire présente dans tous les domaines de la vie, dans toutes les disciplines, le refus du ghetto esthétique, exigent une réflexion bien plus approfondie que celle qui a été entreprise jusqu'à maintenant sur le rôle de la traduction scientifique, technique et commerciale dans la formation identitaire des minorités. (Cronin, in : Venuti, 1998, p. 150, notre traduction¹).

Que sert donc la traduction dans le cas envisagé pour cette recherche et pour qui ?

Nous commencerons par définir la traduction, puis les rôles dans le cadre du service de traduction. À partir de là, nous pourrions exposer les motivations des donneurs d'ouvrage des traductions en langues régionales affichées publiquement et celles des prestataires de ce type de traductions, puisque nous verrons qu'ils sont parfois à l'origine des actions menées en ce sens.

Les informateurs cités dans ce document ont été rencontrés dans le cadre des recherches menées par Roseline Le Squère. Chaque enquête s'est effectuée sous la forme d'un entretien semi-directif pour tenter de comprendre, auprès des décideurs institutionnels principalement, la place de l'affichage bilingue dans l'espace public en Bretagne, et ainsi tenter de cerner dans une perspective plus vaste les liens entre la culture régionale bretonne et le développement économique de la région Bretagne. Une vingtaine d'entretiens a été effectuée entre 2003 et 2005 auprès de décideurs institutionnels et d'entrepreneurs dans l'objectif de saisir par exemple les politiques liées à la signalétique bilingue des quatre conseils généraux de la Bretagne administrative, de cibler les actions communales en matière de politique linguistique, donc de saisir les motivations, de comprendre les usages et les fonctions de l'affichage bilingue actuel en Bretagne. La recherche que nous présentons ici reprend ainsi quelques éléments d'une recherche plus vaste et est alimentée par une confrontation de lectures et de visions différentes, aussi bien d'un point de vue épistémologique que du point de vue des acteurs de terrain.

¹ Dans la suite de cet article et sauf indication contraire, les traductions des citations en anglais ou en breton ont été effectuées par nos soins.

2. La traduction

« La moindre conversation est déjà une traduction ». Pour comprendre cette affirmation de Gagnepain (1994, p. 147), il peut être intéressant de rappeler comment il en est arrivé, dans son étude du langage, à devoir distinguer, à côté du plan du Signe et de l'Outil, le plan de la Personne, c'est-à-dire la manière que l'Homme a d'être social. Dans la transcription des *Leçons d'introduction à la Théorie de la Médiation* que Jean Gagnepain avait données en Belgique, on apprend comment, en calculant le coefficient de récursivité de certaines séquences utilisées par un « patient qui semblait schizophrène mais dont le langage était tellement bizarre qu'on aurait pu penser à une aphasie » (Gagnepain, 1994, p. 41), il avait fini par déchiffrer son langage codé. Lorsqu'il a essayé de parler à ce patient en utilisant son code, celui-ci

est entré dans une colère folle et il fallut que les infirmiers le maîtrisent. Je pense que c'est parce que j'avais osé franchir son « javanais », la clôture qu'il s'était donnée en s'appropriant le langage au point de fabriquer sa langue. (*Ibid.*)

Il en déduisit que chacun d'entre nous s'appropriait le langage, se singularisait dans cette appropriation, avant de chercher, dans un second moment de la dialectique, à le partager. Pour simplifier, c'est cette seconde étape qui manquait au patient en question.

On comprend alors que le partage soit nécessairement traduction : il s'agit de trouver, dans l'utilisation que fait l'Autre du langage, ce qui se rapproche de l'utilisation que nous en faisons nous-mêmes afin de pouvoir le comprendre. Dans le continuum linguistique, où l'Homme ressent le besoin d'opérer des classements et de poser des frontières, les formes de traduction à l'œuvre dans toute communication ne se différencient plus que graduellement.

Si nous mettons en présence un idiolecte anglais et un idiolecte français, ou deux idiolectes français, nous avons affaire à une différence de degrés, et non à une différence qualitative. Dans les deux cas, il y a diversité, différence, mais là elle est transcendée par une visée à la convergence, alors qu'ici la divergence l'emporte sur la convergence. (Pergnier, 1993, p. 194).

Ainsi l'interlocuteur contemporain, d'un milieu social proche du nôtre, ne nécessitera-t-il pas d'intervention extérieure pour être compris par nous. À l'inverse, deux personnes issues de milieux sociaux très différents peuvent avoir besoin d'aide pour se comprendre : il n'est pas dit que tous les spectateurs du film *L'esquive* réalisé par Abdellatif Kechiche par exemple aient compris aisément et sans aide extérieure l'ensemble des dialogues, car le contraste est frappant entre les extraits du *Jeu de l'amour et du hasard* de Marivaux et le parler quotidien des jeunes acteurs avec leurs amis de la cité. La distance géographique est un autre facteur : un Français et un Québécois, alors qu'ils pensent parler la même « langue », pourront se trouver confrontés à des difficultés de compréhension insurmontables autrement que par une aide extérieure. De même fait-on aujourd'hui appel aux travaux d'universitaires pour rendre Shakespeare accessible et compréhensible aux jeunes anglophones ou Rabelais aux jeunes franco-phones, et c'est alors la distance historique qui est en cause. D'aucuns appelleront ce type d'opérations de la traduction « intralinguistique ».

Toutefois, la notion de langue pourra difficilement s'appliquer à des objets immuables aux contours bien définis. Les exemples sont en effet nombreux qui montrent le caractère inopérant des critères proposés pour définir les langues. Nous nous contenterons d'un seul : l'intercompréhension (Mollà, 2002, p. 50) ne peut être un critère fonctionnel puisqu'il ne prend pas en compte les connaissances linguistiques des locuteurs, l'effort consenti pour la rendre possible et les situations géopolitiques. De chaque côté de la frontière germano-hollandaise, les locuteurs peuvent se comprendre, bien qu'ils croient parler des langues différentes, alors que les locuteurs de cette partie de l'Allemagne ne comprendront pas forcément des Suisses germanophones, qui écriront pourtant leur langue de la même manière. Pour autant, admettre la référence à l'écriture, à un standard (Mollà, 2002, p. 54) comme critère de définition serait oublier que la plupart des langues parlées dans le monde ne s'écrivent pas. En fait, au-delà de l'analyse qu'on peut en faire comme structure, on peut dire avec Pergnier (1993, p. 192) que « la langue « s'institue socialement » et que, comme toutes les institutions humaines, elle est constamment remise en cause dans le moment même où elle s'institue ». (Nous renvoyons le lecteur à ce chapitre de l'ouvrage de Maurice Pergnier pour un exposé plus complet de ce qui constitue « la langue comme entité sociolinguistique »).

C'est donc simplement la différence constatée, la distance plus ou moins grande entre les parlars d'interlocuteurs, la frontière qu'ils posent, qui nécessitera éventuellement, dans le moment de la communication, l'intervention d'un « traducteur » ou d'un service de traduction.

Les désignations des parlers breton et gallo sont à cet égard révélatrices de la distance perçue par rapport au français. Cela ne diminue pourtant en rien la nécessité de traduction dans le contact entre gallo et français, en particulier dans l’affichage public, et nous verrons que la recherche de distance linguistique maximale par rapport au français n’est pas sans conséquence sur l’opération de traduction elle-même.

Le corpus le plus large dans les traductions affichées publiquement est constitué de toponymes. Brian Friel décrit très bien le phénomène dans le cadre de l’intégration de l’Irlande à l’empire britannique dans sa pièce intitulée *Translations* (1981). On nous objectera qu’il ne s’agit pas alors de traduction. L’objection peut s’expliquer par le principe assez communément admis que les « noms propres » ne se traduisent pas. Mais, outre que la catégorie des noms propres est bien difficile à définir (Gagnepain, 1994, p. 150), Michel Ballard (2001) a largement montré que ce principe était régulièrement battu en brèche par les plus grands auteurs et traducteurs et, en définitive, par quiconque fait de la traduction !

On n’imagine pas en effet la traduction porter sur autre chose que du langage sémantiquement signifiant. La traduction est ainsi communément définie comme la transposition d’une langue à une autre permettant une équivalence de sens entre deux matériaux linguistiques. Pourtant, la traduction est aussi une opération d’appropriation portant sur du langage. Certaines opérations de traduction, notamment celles concernant les langues régionales, montrent qu’elle peut s’effectuer sur des éléments du langage qui ne sont pas ou plus signifiants sémantiquement.



Figure 2 : panneau d’entrée de Parcé¹

La carte routière récemment éditée par *Ofis ar Brezhoneg* (l’Office de la langue bretonne) en est un exemple parmi d’autres, dans la mesure où les toponymes ont fait l’objet d’une traduction en breton : Châteauneuf-du-Faou (29²) devient *Kastell-Nevez-ar-Faou*, Plœmeur (56) *Plañvour*, Cesson-Sévigné (35) est traduit par *Saozon-Sevigneg*, Saint-Mars-la-Jaille (44) par *Sant-Marzh-an-Olivenn*, Parcé (35) est traduit *Parzieg* en breton, Loudéac (22) donne *Loudieg*, Noyal-sous-Bazouges (35) est rendu par *Noal-Bazeleg*, etc. Ces trois dernières communes ont choisi d’afficher à leur entrée leur nom en gallo : *Parczae* pour Parcé (35), *Nouya* pour Noyal-sous-Bazouges (35) et *Loudia* pour Loudéac (22).

Il ne s’agit pas pour nous de juger de la légitimité de ces traductions, mais de constater que ce sont des éléments, dont la signification n’apparaît plus évidente aujourd’hui, qui ont été « appropriés » et qu’à ce titre, ils nous servent de corpus de traduction. Afficher le nom d’un lieu dans une autre langue est bien constitutif d’un acte d’appropriation linguistique et donc, suivant notre définition de la traduction, d’une opération de traduction. Il n’y a pas lieu, selon nous, de distinguer les toponymes d’autres catégories linguistiques sous le prétexte fallacieux qu’il aurait un référent spatial ou une histoire plus longue que d’autres mots. Le traducteur, lorsqu’il cherche les concordances de désignations qu’il ne connaît pas, se réfère aussi à l’histoire et à l’usage des mots.

Ce qui, à la rigueur, pourrait sembler particulier aux toponymes réside dans le fait que ce que l’on affiche comme traduction peut s’avérer être le nom d’origine du lieu désigné. Ce sont alors deux appropriations-traductions successives, la seconde se basant sur l’histoire linguistique du lieu, et rappelant donc le toponyme originel, où la première était en fait traduction du sens du toponyme, adaptation phonétique et orthographique ou autre. Par exemple, la commune aujourd’hui connue sous le nom de *Larmor-Plage* (département du Morbihan) s’appelait à l’origine *An Arvor*. La première opération de traduction a donc consisté à supprimer la mutation consonantique (l’article *ar* + le nom *mor* donnent le nom *arvor*, le « bord de mer ») et à

¹ Photographie disponible sur le site : <http://www.maezoe.com/top-parce.htm>.

² La Bretagne historique est composée de cinq départements : le Finistère, département 29, le Morbihan, département 56, les Côtes d’Armor, département 22, l’Ille-et-Vilaine, département 35 (la Bretagne administrative actuelle ne se compose que de ces quatre départements) et la Loire-Atlantique, département 44.

accoler au nom breton ainsi formé l'article français *l'*. On y ajoute ensuite *Plage*, qui sémantiquement correspond plus ou moins à *arvor*.

Si l'on reprend ici les systèmes qu'a distingués E. Nègre, grâce auxquels « le Français moyen, quand il doit faire rentrer un nom dialectal ou étranger dans sa langue le transforme inconsciemment ou à dessein » et qui sont « la transcription littérale, la transcription phonétique, l'adaptation, la normalisation, la traduction¹ », on dira qu'on a utilisé, pour la traduction de *An Arvor* en français, l'adaptation grammaticale **et** la traduction, telle que l'entend Nègre, c'est-à-dire sémantique. Au sens où nous l'entendons, tous ces « systèmes » peuvent en fait constituer des opérations de traduction.

Dans le second cas, on a fait appel, en définitive, à la technique de traduction la plus courante puisqu'elle consiste à considérer le référent et à chercher comment il est normalement désigné dans la langue cible. La traduction n'est certes pas une invention permanente. On ne part pas de mots pour aligner des mots différents et nouveaux dans une autre langue. La néologie n'est toujours qu'un dernier recours. Il est même remarquable de constater à quel point les traducteurs l'évitent, privilégient « du connu » en formant éventuellement des noms composés, procèdent par étoffement, voire empruntent le mot de la langue source. Par exemple, *fest-noz* aurait pu donner, par analogie sémantique ou « proprement », comme le dit *Le Nouveau Petit Robert*, « fête de nuit ». Mais à observer le référent, il fallait bien admettre qu'on n'avait pas l'habitude de désigner un fest-noz en français, puisque le référent lui-même était inexistant en dehors de la Bretagne où il gardait sa dénomination bretonne. D'où l'emprunt. Pour *Larmor-Plage*, la recherche de la désignation bretonne du même référent fournit *An Arvor* et on reprend donc le nom d'origine du lieu.

Finalement, rien ne distingue les processus de nomination des objets et des lieux. Il s'agit toujours d'appropriation. Les toponymes ainsi traduits et affichés posent en fait la question de la réception du message traduit. Car ce qui apparaît en l'occurrence comme la traduction d'un nom original est en fait l'affichage de l'original de la première traduction. Mais cela ne change rien au fait qu'il s'agisse d'une traduction. Certains lecteurs auront simplement conscience que cette opération s'inscrit dans une histoire qui comporte déjà une traduction vers le français, d'autres ignoreront que le nom breton était historiquement premier et auront différentes réactions face à son affichage : amusement, intérêt, sensation d'exotisme, de rejet, etc.

La particularité que l'on doit cependant relever dans le cas de la traduction en langues régionales et destinée à l'affichage public est que la traduction n'est jamais autonome. Lorsqu'on traduit un livre ou un manuel de l'anglais au français, l'objectif est d'éviter au lecteur francophone le recours au texte original, auquel il n'aurait peut-être pas accès. Ce type de traduction existe bien sûr aussi dans les langues régionales. En France, cependant, l'affichage public de langues régionales sans le texte français est (1) juridiquement non autorisé ; (2) encore à caractère essentiellement symbolique (nous reviendrons sur ce point) ; (3) impensable sur le plan pratique pour l'ensemble des « usitaires », destinataires et utilisateurs des panneaux, qui sont un des rôles que nous allons maintenant examiner dans le service de traduction.

3. Les rôles dans le service de traduction

Selon Gagnepain, l'être humain analyse son appartenance à l'espèce en deux faces qu'il appelle « instituant » et « institué ». La première fonde « notre capacité d'alliance comme traitement social de notre sexualité » (Garde, 2000, p. 51), par le principe de l'altérité. Nous y reviendrons avant d'analyser les motivations des différents acteurs du service de traduction. La seconde constitue l'abstraction du modèle de la paternité animale, c'est-à-dire la responsabilité envers les petits de l'espèce. L'institué est donc le principe de responsabilité. Il nous permet d'analyser le service d'une part en « fonctions », sur l'axe que Gagnepain qualifie de taxinomique (l'axe de l'identité), une fonction n'existant que par son opposition à d'autres fonctions ; en « rôles² » d'autre part, sur l'axe génératif (axe de l'unité), qui se juxtaposent à d'autres unités.

Pour que le service de traduction existe, il faut traditionnellement trois rôles : le donneur d'ouvrage, le prestataire de service et le public. Au sein de chaque rôle, on pourra distinguer différentes fonctions. Dans le cas qui nous intéresse ici, le donneur d'ouvrage sera

¹ Nègre (E.). 1963. *Les noms de lieux en France*. Paris : Librairie Armand Colin, cité par Guillorel (1999, p. 72).

² On trouvera une représentation schématique de ces concepts chez Brackelaire (1995, p. 189), avec la justification du choix des noms qu'il leur donne et que nous reprenons ici, distincts des noms « office » et « établissement » proposés d'abord par Gagnepain.

habituellement, mais pas exclusivement, une collectivité locale. Ses fonctions seront donc celles des secrétaires, des directeurs de service, des élus, etc. Le prestataire de service sera, par exemple, l'Office de la langue bretonne, dont les fonctions seront celles des secrétaires, des adhérents, des traducteurs, des terminologues, des relecteurs, des directeurs, etc. Comprendre à quoi sert la traduction dans les langues régionales de Bretagne implique donc d'analyser les motivations du donneur d'ouvrage et du prestataire, qui dépendent aussi de la perception qu'a le public des traductions qui lui sont présentées.

Une différence importante est à noter entre le service de traduction « classique » et le service de traduction en langues régionales : la nature et la provenance de la demande. En effet, un traducteur est généralement demandé (dans le sens d'une commande d'ouvrage) lorsque le donneur d'ouvrage en ressent le besoin (besoin de communication). Or, tous les locuteurs du breton ou du gallo (à de rares exceptions près peut-être) parlent aujourd'hui le français. La demande de traduction ne répond donc pas à un vide communicationnel, à une impossibilité de communiquer, même si dans bien des cas elle correspond à un besoin de communication, comme nous serons amenés à le voir dans l'analyse des motivations. C'est d'ailleurs en cela qu'elle est intéressante et c'est pourquoi il nous faut analyser, par la voix de leurs représentants ou des publications en émanant, les motivations des rôles qui interviennent dans ce service. Mais avant d'en venir à la nature de la demande, on peut déjà, à la lumière des rôles que nous avons distingués, considérer sa provenance.

S'il y avait besoin de communication, les donneurs d'ouvrage feraient appel au prestataire pour l'établir dans une langue compréhensible du destinataire de leurs messages. C'est ce qui s'est passé au début de la Révolution puisque « l'Assemblée Constituante avait décidé de faire traduire les lois en toutes les langues parlées dans le pays » (Abalain, 1989, p. 208). Ce besoin n'existant pas (ou plus) en tant que tel en Bretagne, on ne s'étonnera pas de constater que la plupart des demandes de traduction sont en fait encouragées par l'Office de la langue bretonne. C'est le sens de la campagne *Ya d'ar brezhoneg* (« Oui à la langue bretonne »), qui a consisté à faire signer d'abord aux entreprises, puis aux collectivités, une charte par laquelle elles s'engagent, par exemple, à mettre en place une signalétique bilingue, à disposer d'un site Internet et de prospectus publicitaires en version bilingue, etc.¹ La campagne se poursuit à l'heure actuelle et porte ses fruits.

Si la proposition de l'Office est à l'origine de la demande (et non le besoin d'établir une communication), elle trouve cependant un écho chez les donneurs d'ouvrage qui doivent encore la formuler explicitement et la faire porter sur des contenus précis pour que l'action de l'Office comme prestataire de service de traduction aboutisse à un affichage public des langues régionales. On peut alors penser que le service correspond à un besoin réel dont il reste à déterminer la nature.

4. Les motivations

Si l'on reprend ici la face de l'instituant et le principe d'altérité, on distinguera, comme pour l'institué, deux axes d'analyse : celui, qualitatif ou taxinomique, du « statut » et celui, quantitatif ou génératif, du « notable ». Reprenant ces termes de Gagnepain, Jean Peeters leur donne respectivement les définitions suivantes : « identité ethnique par laquelle nous classons les autres et nous-mêmes en indices d'appartenance sociale (la neutralité, la courtoisie, l'âge, le sexe, la marque des vêtements, etc.) » (Peeters, 1999, p. 341) ; et « unité de classement social autonomisable se caractérisant par l'attente d'un comportement cohérent du début à la fin » (Peeters, 1999, p. 340). Mais les éléments de cette analyse formelle « ont une définition purement négative et oppositionnelle » (Peeters, 1999, p. 333). On se différencie socialement en fonction de ce que sont les autres et de ce que l'on n'est pas pour le statut, et le notable n'existe que parce qu'il peut être juxtaposé à d'autres unités.

Comme « l'homme n'est pas que pure abstraction » (*ibid.*), il doit réinvestir cette analyse dans l'échange, second moment de la dialectique. L'affichage de langues régionales dans l'espace public peut ainsi se comprendre comme une tentative, de la part des donneurs d'ouvrage, de partager une analyse (collective quand le donneur d'ouvrage est une municipalité par exemple, et donc fruit d'une première négociation, de la confrontation d'analyses individuelles), effectuée simultanément sur les deux axes que nous avons distingués, en faisant appel à un prestataire de service, le traducteur.

¹ Brochure *Ya d'ar brezhoneg : l'accord du XXI^e siècle*, 2002, rédigée et distribuée par l'Office de la langue bretonne.



Figure 3 : Le format de la signalétique bilingue de Lorient (56), (Photographie R. Le Squère)

Le caractère non autonome du texte cible met clairement en évidence que les donneurs d'ouvrages s'adressent à deux types de destinataires : ceux qui pourront lire et comprendre le texte d'une part, et ceux qui ne pourront pas le comprendre mais le verront de toute façon d'autre part. Cela nous semble justifier la dénomination d'« usitaires » puisque certaines personnes seront en mesure d'utiliser réellement les panneaux en langue régionale, tandis que d'autres ne seront, à travers eux, que destinataires d'un message autre que linguistique.

Ces usitaires analyseront à leur tour différemment l'affichage de la langue régionale, qui pourra être un élément différenciateur par rapport à d'autres communes bretonnes, à d'autres destinations touristiques, à d'autres régions, selon le notable qu'ils considéreront.

De même, il pourra être perçu positivement ou négativement selon que l'usitaire sera favorable ou non à la reconnaissance des langues régionales, gêné ou non par le double affichage, etc. Ce que sont les interlocuteurs est ainsi constamment réactualisé par la mise en relation d'analyses distinctes.

En l'occurrence, l'affichage bilingue identifiera le donneur d'ouvrage en fonction de la position sociale de l'usitaire : de façon réductrice et à titre d'exemple, on peut dire qu'un bretonnant classera la commune où il trouvera des panneaux bilingues parmi les collectivités favorables au breton.

4.1. Les motivations du donneur d'ouvrage

Quand une municipalité, par exemple, fait appel à un service de traduction pour travailler sur la signalétique locale, plusieurs motivations sont mises en avant. On peut toutes les comprendre comme répondant à un besoin de communication. Seulement, ce besoin ne sera pas le même selon que la municipalité se trouve en Basse-Bretagne ou en Haute-Bretagne, et le symbole de la langue bretonne, notamment, ne sera pas signifiant de la même manière. C'est ce qui ressort d'entretiens, comme nous allons le voir pour chacun des éléments que nous avons choisi de distinguer ci-après.

Concernant la notion d'appropriation, nous avons expliqué précédemment que la traduction est en général une appropriation, de même que la nomination d'un objet ou d'un être permet de (se) l'approprier. Dans le cas des toponymes, les locuteurs et, dans la situation qui nous intéresse ici, le traducteur s'approprient au nom de leur communauté linguistique cet objet si particulier qu'est le territoire. La signalétique marque linguistiquement le territoire. Si ce marquage a normalement comme principale fonction le repérage, le double affichage montre qu'il remplit, dans le cas des langues régionales, essentiellement une fonction symbolique. Le fait que cette motivation ne soit généralement pas mentionnée par les donneurs d'ouvrages le confirme. Nous verrons que la position de l'Office de la langue bretonne à cet égard peut être comprise autrement.

4.1.1. Marque d'appartenance

En Haute-Bretagne, espace linguistique roman et historiquement non brittophone, la langue bretonne apparaît surtout comme une marque d'appartenance à la région Bretagne. Nous avons déjà évoqué la différence de reconnaissance pour les deux parlers bretons : le breton est désormais pour le plus grand nombre, y compris en France, une langue à part entière, tandis que le gallo ne serait qu'une « déformation du français ». Le recours à l'affichage public de la langue bretonne constitue donc, pour les donneurs d'ouvrage comme pour les usitaires, un symbole plus fiable de l'appartenance à la région Bretagne, parce que plus identifiable d'une part, mieux identifié et reconnu d'autre part : ce message sera compris immédiatement par la majorité des usitaires.

Les associations qui travaillent sur le gallo ne s'opposent d'ailleurs pas à l'affichage du breton en Haute-Bretagne. Dans le métro de Rennes, on trouve des panneaux bilingues français-breton dans la station de la gare et des panneaux français-gallo dans la station Charles de Gaulle. Dans un article intitulé « Nann-divyezhegezh metro Roazhon » (« le non-bilinguisme du métro rennais »), Fulup Travers, employé de l'Office de la langue bretonne, se dit convaincu

que les élus de Rennes étaient favorables au bilinguisme total avant que ne surviennent des désaccords sur la (les) langue(s) à afficher (Georgeault, 2002, p. 8).

À la page suivante, l'auteur de l'article affirme que « e oa bet luziet an afer [...] gant gou-lenn ar c'hevredigezhioù o tifenn ar gallaoueg. Panelloù **teiryezh** a felle da v-Bertayen Galeizz kaout e metro Roazhon » « les choses se sont compliquées [...] avec la demande des associations de défense du gallo. Bertaeyn Galeizz voulait des panneaux **trilingues** dans le métro rennais » (*Ibid.*, p. 9, les caractères en gras sont de notre propre fait).

C'est certainement aussi à l'aspect rassurant d'un symbole fort que l'on doit le résultat des nombreux sondages qui attestent que la majorité des Bretons sont favorables au maintien de la langue bretonne, qu'ils soient ou non bretonnants, de Haute ou de Basse-Bretagne. La majorité d'entre eux n'envisage pas, en effet, d'apprendre le breton, mais attache de l'importance à ce que la région soit reconnue et identifiée par « sa » langue. Le message portant sur l'appartenance d'un territoire marqué par un affichage bilingue vise donc à la fois les usagers permanents, afin qu'ils se reconnaissent dans leur ville et dans son appartenance à une région largement connue hors de ses frontières, et les usagers ponctuels (principalement les touristes), en signifiant la même appartenance, avec tout ce que cela pourra évoquer de positif chez eux par écho à des images répandues de la Bretagne sur les plans touristique, culturel, gastronomique, etc.

Autrement dit, la définition d'un territoire donné comme appartenant à la Bretagne est susceptible de le rendre attractif en raison de la perception positive que peuvent en avoir les usitaires de la signalétique bilingue et de la différence ainsi analysée par rapport à d'autres régions, destinations touristiques ou populations. En ce sens, on peut estimer que les donneurs d'ouvrage cherchent à communiquer une différence, un statut qui, avec de nombreux autres, les définit comme appartenant au notable « société bretonne » en tant qu'il est autonomisable et juxtaposable par exemple à la société alsacienne, la société berrichonne ou autre. Et ce statut est particulièrement intéressant dans la mesure où il correspondra assez facilement aux représentations de la majorité des usitaires.

On pourrait dire que l'affichage de la langue bretonne remplit alors la même fonction que la mise en valeur du patrimoine architectural avec, par exemple, le caractère « typiquement breton » des enclos paroissiaux. Mais si considérer la langue comme patrimoine de la Basse-Bretagne ne pose pas de problème particulier, il n'en va pas de même de la Haute-Bretagne.

4.1.2. Langue comme patrimoine

En Haute-Bretagne, les témoignages sur les actions d'affichage bilingue français-breton montrent parfois une volonté de justifier ce type de signalétique, en s'appuyant sur des études linguistiques qui attestent de la présence de la langue bretonne sur le territoire haut-breton, pour certains toponymes à partir du XV^e siècle par exemple. C'est le cas dans la commune de Cesson-Sévigné¹ :

JR : C'est un affichage de la ville en breton qui existe. Il n'y a jamais eu depuis de décisions concernant les rues ou autre chose, hein.

[Joseph Roze appelle le directeur de cabinet (DG) pour participer à cette conversation].

DG : Notre situation de porte de la Bretagne, comme Vitré, nous avait fait penser que c'était intéressant [d'y mettre une signalétique bilingue] sauf que Vitré n'est pas traversée par les autoroutes tandis que nous, on est traversé par le nœud autoroutier le plus important quoi, hein. Et donc c'était intéressant, euh, d'afficher le nom breton pour les gens qui arrivent en Bretagne... C'est avec l'Institut de la langue bretonne qu'on avait vu ça et qui nous avait certifié qu'au XV^e siècle on trouvait la forme « Saozon-Sevigneg »... et dans la foulée on a fait la Vilaine du coup [rires du maire]...

RLS : Et pourquoi ne pas avoir choisi un affichage en gallo ?

JR : En gallo ? Mais y a pas d'appellation en gallo... Ça ne s'écrit pas le gallo. Non et puis si c'est attesté comme ça, si c'est attesté... et puis y a cette connotation de ville bretonne à la sortie de l'autoroute, c'est l'entrée de la Bretagne...

La langue utilisée uniquement comme marque d'appartenance à une région et à une culture ne semble donc pas suffire à justifier un affichage bilingue là où elle n'est pas, en plus, un élément du patrimoine culturel du territoire concerné. Des témoignages d'usitaires vont dans ce sens.

¹ Entretien avec Joseph Roze, maire de Cesson-Sévigné, mené par Roseline Le Squère le 1^{er} octobre 2003.

De la même façon, la carte routière de la Bretagne, en breton, éditée par l'Office de la langue bretonne en 2003, a reçu beaucoup de critiques à l'exemple de celle-ci :

Cette carte est avant tout conçue comme un acte militant visant à défendre la langue bretonne et à imposer son usage dans ces 5 départements. Une remarque cependant : il faudrait rappeler à ces militants zélés qu'à l'Est de la ligne Vannes-Guingamp, on parlait le gallo (langue romane) et non le breton (langue celtique). Vouloir imposer le breton comme langue de toute la Bretagne est donc une véritable hérésie et une imposture ethno-historique¹.

Les « études linguistiques » mentionnées par Joseph Roze ne sont pas forcément le meilleur argument que les promoteurs de l'affichage bilingue puissent apporter : ce n'est pas parce que « Londres » est attesté depuis des siècles, ni même parce que les Normands ont constitué pendant des siècles l'aristocratie dirigeante de l'Angleterre, qu'un affichage bilingue anglais-français se justifierait aujourd'hui dans la capitale d'Outre-Manche. Il montre en revanche l'importance accordée à la langue comme patrimoine historique.

Les donneurs d'ouvrage s'adressent tout d'abord aux usagers réguliers (les personnes non-résidentes de la région mais amenées à y passer fréquemment) et ponctuels (principalement les touristes à fréquence de passage faible). Il s'agit de montrer comment la population vit sa culture (la fréquence de la présence de la langue bretonne sur toute forme de signalétique est envisagée ici comme un indice de valeur positif) en invitant la population extérieure à partager ce patrimoine et la richesse qu'il représente. Cette sensibilisation visuelle confère un caractère authentique, traditionnel et donc rassurant pour l'usitaire de cet affichage, qu'il soit régulier ou ponctuel.

Les enquêtes effectuées en Basse-Bretagne auprès d'acteurs agissant pour l'affichage bilingue indiquent en outre que la langue bretonne est aussi un patrimoine que l'on cherche à réhabiliter aux yeux des usagers permanents (résidents). L'histoire des langues régionales de Bretagne est connue et, pour la résumer en quelques mots seulement, on se contentera de rappeler la honte à laquelle ont été associés les parlers régionaux, les « patois ». Leur affichage public symbolise la reconnaissance de l'ensemble de la société. La démarche vise alors, à plus long terme, à favoriser la réutilisation de la langue qui redeviendrait ainsi outil de communication et vecteur de lien social.

4.1.3. Vecteur de lien social

Le lien social désigne l'ensemble des connivences qui peuvent exister ou se développer entre les personnes fréquentant de manière ponctuelle, habituelle ou permanente un même lieu. Ce sont aussi les possibilités positives de communication, d'échanges entre ces personnes autour d'un élément de l'espace public qui les rapproche, comme par exemple la signalétique.

Mettre en place une politique linguistique² et agir pour qu'elle fonctionne suppose un préalable : que le breton ait un écho positif auprès de la population, et que celle-ci soit prête à une présence plus importante de cet élément dans la vie sociale. Plusieurs sondages, tels que ceux effectués par l'Office de la langue bretonne³, ceux commandés par l'association « Produit en Bretagne⁴ », par les institutions politiques⁵ ou les enquêtes menées dans le cadre des recherches

¹ Site <http://www.atlas-historique.net/>, cité par Morvan, « Frazenn droch ar sizhun ». in : *Bretagne Hebdo*, 92, 28 janvier-3 février 2004, p. 12. À noter que, deux semaines plus tard, le 16 février 2004, la brève concernant cette carte était rédigée sur le site comme suit : « À quand une version, financée par la région (comme pour l'Ofis ar Brezhoneg), en gallo qui est l'autre langue originelle de la Bretagne [à l'Est de la ligne Plouha-Suscinio, on parlait le gallo (langue romane) et non le breton (langue celtique)] quoi qu'en dise certains militants bretonnants qui ne voient dans la langue gallèse qu'une supercherie française. » Pas question, donc, d'« hérésie » ni d'« imposture ethno-historique ». La brève n'était plus accessible le 6 mars 2004 et l'auteur du site Internet n'a pas répondu à notre demande d'informations sur d'éventuelles modifications du texte, réactions ou contacts avec l'auteur de l'article référencé ci-dessus.

² Par « politique linguistique », nous entendons dans le contexte propre à cette recherche l'association de décisions des équipes politiques en place en région Bretagne à une question linguistique, donnant à mettre en œuvre dans l'espace public un aménagement linguistique visible pour lequel des règles d'actions linguistiques ont été envisagées au préalable et votées par ces équipes.

³ Ofis ar brezhoneg / Office de la langue bretonne (octobre 2002). *Un avenir pour la langue bretonne : rapport sur l'état de la langue*.

⁴ Association Produit en Bretagne (1999). *Baromètre d'image de la Bretagne*. Rennes : Sextant.

⁵ Conseil général du Finistère (1992). *Perception d'une politique en faveur de la langue et de la culture bretonnes*. Numéro 1872. Rennes : TMO Ouest.

de Roseline Le Squère, ont démontré que c'était le cas. Certaines communes n'hésitent d'ailleurs pas à affirmer que la signalétique bilingue améliore les contacts entre les personnes.

De la même façon, dans le cadre des recherches du groupe international « Identités, cultures régionales et développement économique » dirigé par Philippe Blanchet (sociolinguiste, Université Rennes 2, France) et René Khan (économiste, Université Robert Schumann, Strasbourg 3, France), les premiers sondages effectués auprès des consommateurs¹ de marques associées à des symboles bretons (triskells, représentations photographiques de la mer, bigoudènes, etc.) ont montré qu'ils les achetaient en raison de la qualité qu'ils leur supposent.

De plus, différents exemples, dont celui de la ville de Plœmeur (département du Morbihan), ont montré que la présence de la langue régionale dans le jalonnement des villes crée un sentiment d'appartenance, de la connivence autour d'un « bien » commun aux usagers, qui favorise des liens sociaux positifs entre eux. En effet, les chemins communaux, autour d'un site se nommant les Kaolins, ont été réhabilités pour en faire un chemin de randonnée permettant aux promeneurs de découvrir l'activité du site d'exploitation kaolinique², ainsi que la faune et la flore de ce secteur. La signalétique choisie pour ces chemins est bilingue, français-breton. Lors d'un entretien (méthodologiquement identique à ce qui a été présenté au début de ce document) avec Loïc Le Meur, maire de la commune, mené par Roseline Le Squère en 2004, la question de la langue bretonne en tant que vecteur de lien social a été évoquée. Le maire définit la signalétique dans la langue régionale comme objet de lien social et voit dans les panneaux bilingues installés sur les chemins autour de la zone des Kaolins un facteur de lien social.

Il n'est pas dit pour autant que les liens se créent uniquement dans la langue régionale affichée. Loïc Le Meur a toutefois clairement affirmé qu'elle sert de prétexte à les créer. Dans certaines situations, en revanche, il se peut que l'affichage bilingue favorise également le lien social dans la langue concernée. Hugues Pentecouteau (2002) cite le cas de plusieurs néo-bretonnants amenés à utiliser le breton dans le cadre de leur activité professionnelle avec certaines personnes, et notamment une infirmière et un médecin :

l'échange [en breton], à chaque fois qu'il est possible, n'en est pas moins important pour le malade, qui vit une expérience particulière et pour laquelle il n'a pas ou peu de références. Non seulement le milieu médical lui est étranger mais il est en train de vivre aussi un événement sensible. Il peut avoir peur de souffrir ou bien encore de mourir. Parler breton, c'est lui montrer que le milieu dans lequel il se trouve n'est pas hostile et ainsi améliorer l'exercice professionnel des infirmières et des médecins. (p. 207).

Bien entendu, il s'agit là de démarches personnelles de personnes qui apprennent le breton et constatent qu'elles peuvent en faire usage dans le cadre de leur activité professionnelle. Mais si l'on admet que le lien ainsi créé est particulièrement important, parce que rassurant, dans le milieu médical, on peut penser que c'était une des motivations de l'équipe du service radiologie du Centre hospitalier de Cornouaille à Quimper (29) qui a insisté pendant des années pour obtenir une signalétique bilingue dans tout le service, « unan eus ar re vodernañ en ospital (ur skanner nevez a zo aze, brezhoneg gantañ evel-just) » « l'un des plus modernes de l'hôpital (avec un nouveau scanner, en breton également bien sûr) » (Kadored, 2001).



Figure 4 : Panneau du service radiologie du Centre hospitalier de Quimper (29) - (Kadored, 2001)

On notera ici que la notion de revalorisation de la langue, évoquée plus haut, n'est pas loin dans cette association à la modernité.

Duva (K.), Tricoire (F.) & Gauthier (A.). 1997. *Étude d'images de Rennes à l'International*. Coopers et Lyband. Association Conseil en Entreprise.

¹ Dans le cadre de cette recherche, en plus des entretiens menés auprès des entrepreneurs, directeurs ou responsables marketing des marques apposant des symboles bretons sur leurs produits, des sondages ont été effectués directement dans les super ou hypermarchés où ces marques sont commercialisées, pour saisir si des liens de causalité existent entre les motivations d'achat et les symboles, noms de marques et autres, apposés sur les produits.

² Le kaolin est une roche argileuse blanche. Il est composé principalement de silicate naturel d'aluminium et rentre dans la composition des pâtes céramiques, des porcelaines, etc.

4.1.4. Aspect économique

S'il n'est pas question de « retour sur investissement » dans les exemples que nous venons de citer, on ne peut écarter totalement la motivation économique dans bien d'autres cas d'affichage public en langues régionales. Les liens entre culture et économie ne sont plus à démontrer et ont donné lieu à de nombreuses réflexions, aussi bien chez les économistes que chez les linguistes, les sociologues, et plus récemment chez les sociolinguistes¹. Et même si les liens entre la culture régionale et le développement économique de ces régions sont facilement observables, les motivations économiques liées à l'affichage bilingue public en Bretagne ne sont pas mises en avant par les donneurs d'ouvrage.

Pourtant, valoriser un territoire par une signalétique bilingue contribue à sauvegarder non seulement le patrimoine linguistique du lieu, mais aussi son authenticité, ce qui lui confère une qualité supplémentaire et donc de la valeur marchande. Les interlocuteurs (les acteurs politiques en particulier) interrogés sur cette question ne désignent pas le facteur économique comme une motivation de premier ordre pour cet affichage, mais y voient clairement un lien de cause à effet très positif.

Il faut aussi observer que le souci d'authenticité n'est pas absent chez le prestataire de traduction, par exemple lorsqu'il s'agit de Ofis ar brezhoneg (Office de la langue bretonne). Cet organisme, connu comme le prestataire de référence en Bretagne et soutenu par les collectivités, a initié en 2001 un projet en faveur de l'utilisation de la langue bretonne dans la vie publique « Ya d'ar Brezhoneg » (« Oui à la langue bretonne »), sous la forme d'un accord signé (appelé programme de certification, en vue d'obtenir le label « Ya d'ar Brezhoneg ») entre la commune (par exemple) et le prestataire (l'Ofis). La commune s'engage, selon le type de formule choisi à l'intérieur du programme de certification, à respecter la mise en place d'un certain nombre d'actions destinées à améliorer la visibilité du breton dans l'espace public de la commune. Pour mettre ces actions en place, l'Ofis offre un service de conseil, d'aide et de suivi, comme par exemple une étude toponymique complète des noms de lieux de la commune, destinée à recenser les formes les plus « authentiques » à mettre en évidence dans l'espace public. Ainsi, certains noms de lieux-dits, que les habitants avaient toujours vus écrits dans une certaine orthographe, ont été affichés dans une orthographe différente². Sans omettre la motivation des décideurs de ces actions linguistiques qui consisterait à rechercher une plus grande distance entre le breton et le français, nous notons une motivation clairement exprimée de recherche d'authenticité maximale, aussi bien du côté du prestataire (l'Ofis) que du donneur d'ouvrage (la commune), dans le sens de la recherche de formes linguistiques représentant les formes originelles. Il faut donc tenir compte dans ces actions de l'importance que l'Ofis, en tant que prestataire, peut accorder à sa stratégie de promotion de la langue bretonne.

4.2. Les motivations du prestataire de traduction

Dans l'état actuel du marché, les services de traduction en langues régionales en Bretagne sont fournis essentiellement par l'Office de la langue bretonne et Bertaèyn Galeizz et ce sont donc leurs motivations que nous cherchons ici à analyser, à partir d'entretiens et d'écrits des deux organismes. Comme le rappelle Michael Cronin, « Gideon Toury found that « the operational choices of translators are dictated by teleological considerations and notably the ideological, cultural and stylistic norms of the target culture » « Gideon Toury est arrivé à la conclusion que « les choix opérationnels des traducteurs sont dictés par des considérations téléologiques et en particulier par les normes idéologiques, culturelles et stylistiques de la culture cible » (Cronin, 1996, p. 19).

C'est l'utilisation du qualificatif « idéologique » qui nous intéresse plus particulièrement ici, puisque nous cherchons à analyser les motivations sociales des prestataires, et qu'il faudrait une étude de corpus approfondie pour connaître l'influence de « normes » culturelles et stylistiques sur les traductions opérées par ces prestataires.

¹ Le groupe de recherche « Identités, cultures régionales et développement économique » a, à ce propos, publié un ouvrage interdisciplinaire : Alcaras (J.-R.), Blanchet (P.) & Joubert (J.), (eds.). 2000. *Cultures régionales et développement économique*. Annales de la faculté de droit d'Avignon, 2, Actes du colloque d'Avignon, les 5-6 mai 2000. Aix-en-Provence : Presses Universitaires d'Aix-Marseille.

² Nous faisons référence ici (entre autres) à l'entretien avec Yannick Menguy, conseiller municipal à la mairie de Pluguffan, département 29, mené par Roseline Le Squère en 2005, faisant état de ce processus suivi par l'Office de la langue bretonne, qui a conduit à une modification de l'orthographe de certains noms de lieux-dits.

4.2.1. Différenciation

Si, comme nous l'avons vu, l'analyse de notre appartenance à l'espèce se fait par opposition de statuts et juxtaposition de notables, on ne s'étonnera pas que la communication, ici sous la forme de traductions en langues régionales affichées publiquement, vise à souligner la différence du statut de la langue régionale (au sens d'attribut par lequel les donneurs d'ouvrage et les prestataires analysent leur appartenance sociale) avec la langue apposée, en l'occurrence le français. Et si cette différence n'est pas suffisamment apparente aux yeux des prestataires, ils choisissent d'utiliser les outils qui la feront apparaître.

Prenons les exemples de traduction en gallo de la station Charles de Gaulle du métro rennais que cite la une du *Liaun : le magazine de la langue gallèse* : « Desort (sortie), Bilhèteriy (billettrie [sic]) et Terpas la leiy-n-làe, vóz devézt avoir un bilhèt valabl (Au-delà de cette limite, vous devez être en possession d'un titre de transport) » (« Les panneaux du VAL traduits en gallo ! »). On est frappé par la complexité de l'orthographe, qualifiée par Crisstof Simon (2002, p. 7) d'« inter-dialectale et autonome par rapport au français ». Le souci est donc bien la différenciation par rapport au français, quitte ensuite à devoir « informer le public, connaisseur ou non du gallo, sur la prononciation des mots. » (*Ibid.*).

En breton et de prime abord, le problème semble moins se poser dans la mesure où il se distingue très nettement du français en raison de son origine différente : il ne s'agit pas d'une langue romane, mais d'une langue celtique. Cependant, on peut comprendre de la même façon le refus de l'emprunt et il est fort probable qu'on trouvera plus facilement le terme *gennad* proposé par Yann-Baol an Noalleg (1995, p. 217) pour traduire « secteur » que le terme *sekteur*, estampillé « populaire », que l'on trouve dans le dictionnaire de Francis Favereau (1993). On comprend mieux ce besoin de « différenciation » si l'on considère les réflexions suivantes, émanant d'un professeur des universités intéressé par les langues minoritaires, en particulier les langues romanes, qui remarquait en substance :

Je suis passé dans le métro à Rennes et j'ai vu les panneaux en breton. Eh bien, ils ont quand même du mal à traduire les mots techniques ! J'ai trouvé « Desort » pour « sortie », je me suis dit : « ben, si c'est ça le breton, je le comprends aussi ! » (entretien mené par David Le Roux en 2003)

Il était évidemment dans la station Charles de Gaulle et avait lu les panneaux en gallo. Ces propos montrent bien que, pour être reconnue (autrement dit, pour qu'on lui confère le statut de langue), la langue régionale doit être différente du français, incompréhensible de ceux qui ne sont pas censés la connaître (et la reconnaître), voire de ceux qui la connaissent aussi puisqu'on devrait leur expliquer la prononciation, comme le suggère Crisstof Simon.

Les traductions en langues régionales cristallisent ainsi parfois la volonté des prestataires de donner une image de la langue en question qui en fasse le symbole d'une différence d'appartenance sociale que les donneurs d'ouvrage cherchent aussi à mettre en valeur par l'affichage bilingue.



Figure 5 : Panneau « Sortie / Desort » dans la station Charles de Gaulle du métro rennais (Photographie R. Le Squère)

La différenciation serait donc le préalable indispensable à une reconnaissance des langues en question.

4.2.2. Reconnaissance et égalité

L'Office de la langue bretonne spécifie dans ses conditions générales de service que ses traducteurs ne réaliseront

les travaux de traduction ou de relecture qu'après [s'] être assurés de leur finalité publique et qu'ils contribueront donc bien à la promotion de la langue bretonne. Ex. signalétique, supports de communication, cartes, sites Internet, expositions, catalogues... (Ofis ar brezhoneg, 2003).

La motivation est claire : obtenir une reconnaissance de la langue bretonne. Crisstof Simon écrit également : « Une signalisation dans une langue minoritaire est un outil irremplaçable de diffusion des choix graphiques, quels qu'ils soient, et un vecteur de poids dans la reconnaissance de cette langue. » (Simon, 2002, p. 7). En d'autres termes et toujours en ce qui concerne l'analyse sociologique, il s'agit que les usitaires voient et reconnaissent la langue régionale comme un statut propre à la société bretonne.

Si la volonté de favoriser la réappropriation et l'utilisation de la langue régionale dans le quotidien n'est pas totalement absente de la démarche de l'Office, notamment à travers la carte de Bretagne en breton dont le but est de contribuer à rendre au breton et aux toponymes bretons leur utilité sociale comme repères dans l'espace¹, une priorité est cependant clairement définie : le breton doit être reconnu comme langue et, faut-il l'ajouter, à l'égal du français.

C'est ce qui justifie la recherche de normes, la volonté de normalisation, présentée comme indispensable pour toute langue « minoritaire ». C. Simon souligne ainsi que c'est « par manque de choix clair des gallésants pour l'écriture de leur langue » que l'Union bretonne pour l'animation des pays ruraux (UBAPAR) « hésite encore à se lancer dans la traduction en gallo. » (*Ibid.*). Le raisonnement semble être que, pour être mise sur un pied d'égalité avec la langue dominante, la langue régionale doit reproduire son modèle : orthographe unique, absence de variétés dialectales, etc. C'est en tout cas ce que l'on peut comprendre de la position du directeur de l'Office de la langue bretonne, Olier ar Mogn, qui affirme qu'il y a peut-être dix mots pour dire « biberon » en breton, mais qu'il faudra bien en choisir un seul si l'on veut faire de l'étiquetage en breton dans les grands magasins (entretien mené par David Le Roux, le 12 novembre 2001).

La reconnaissance à égalité avec la langue dominante passe aussi par un certain nombre de précautions pour l'affichage public : « même police d'écriture, même style, même couleur, même taille de caractère ». La justification en est que

dans une société bilingue véritablement démocratique, il est de première importance de toujours présenter les deux langues au même niveau. C'est pourquoi l'on ne peut accepter qu'une d'entre elles, en l'occurrence le breton, soit enfermée volontairement dans l'italique, d'autant plus que celui-ci est également employé en français pour des mentions de type subalterne.



Figure 6 : Panneau de Carhaix-Plouguer (29), commune qui a mis en place une signalétique bilingue présentée comme « exemplaire ».

(Citation et photographie extraites de *Ofis ar brezhoneg*, document sans date, « Pour une signalétique bilingue de qualité »).

Le même document de communication conseille, en outre, « afin de valoriser la langue du pays et de mettre en avant la langue en difficulté, [...] d'écrire le breton au-dessus ou à la gauche du français ».

On pourrait considérer cependant, avec Michael Cronin, que l'opération de traduction en elle-même participe déjà de la reconnaissance de l'égalité de deux langues, dans la mesure où elle met en avant, plus qu'elle ne nie, les différences. C'est ce qui apparaît dans l'exemple pris par Michael Cronin :

When Hugh O'Neill, the Gaelic Irish leader, went to London to negotiate with Elizabeth I he brought an interpreter, not because he could not speak English (he could) but because the presence of an interpreter implied that both languages, Irish and English, had equal cultural and political status.

Lorsque Hugh O'Neill, chef irlandais, est allé à Londres pour négocier avec Elisabeth I, il a emmené un interprète, non parce qu'il ne connaissait pas la langue anglaise (il la connaissait) mais parce que la présence d'un interprète impliquait que les deux langues, l'irlandais et l'anglais, avaient un statut culturel et politique équivalent. (Cronin, 2000, pp. 146-147).

¹ « Alors que la langue bretonne trouve peu à peu sa place sur le bord de nos routes et que le nombre de personnes faisant le choix d'utiliser la langue bretonne dans leur vie quotidienne va croissant, il était temps de proposer un tel outil. [...] Il s'agit d'un nouveau pas important pour tous les brittophones qui souhaitent vivre pleinement dans leur langue ». (« Office de la langue bretonne : une carte routière en breton »).

4.2.3. (Ré)appropriation du territoire

Comme le montre l'exemple du panneau *Larmor-Plage / An Arvor*, il s'agit dans l'opération de traduction en breton de redonner son nom d'origine à un lieu. S'il y a ainsi appropriation linguistique du territoire, c'est en tout état de cause une « réappropriation ». En tout cas en Basse-Bretagne où les lieux portaient à l'origine des noms bretons. L'opération, effectuée par un traducteur, n'aurait donc pas grand-chose à voir avec ce qu'a fait Christophe Colomb à son arrivée à Haïti en lui donnant le nom de *La Española* (« L'Espagnole »), tout en ayant connaissance du nom autochtone, pas plus qu'avec la francisation de ses noms dont la Bretagne garde encore la trace sur des panneaux de lieux-dits affichant « Croissant de... », où *croissant* traduit le breton *kroas-hent*, c'est-à-dire « carrefour », « croisée des chemins » (Plonéis, 1996, p. 10).

On peut tout de même être tenté de se demander si la traduction des toponymes de Haute-Bretagne en breton ne relève pas de ce processus. La commission de toponymie de l'Institut culturel de Bretagne, dont l'Office de la langue bretonne a ensuite pris en charge la mission, s'en défend ainsi :

Pour cette partie de la Bretagne où la langue bretonne n'était plus pratiquée les siècles derniers, nous avons choisi les noms les plus importants : certains avaient des formes bretonnes traditionnelles bien connues des bretonnants ; d'autres ont été retrouvés dans les anciens textes... Pour le reste, un travail important a été fourni par un groupe de chercheurs animé par Philippe Lanoë : une proposition de forme normalisée a été faite en suivant les lois de la phonétique bretonne, afin d'arriver à la forme qu'aurait eue ce nom si la langue bretonne avait continué à être parlée dans cette partie de notre pays.

Il est peut-être utile de rappeler qu'une part très importante des noms de lieux de Haute-Bretagne est d'origine bretonne, et que, quand ils ne sont pas d'origine bretonne, ils sont souvent d'origine celtique plus ancienne¹. (Kervella, 1993, pp. 24-25)

On remarque dans ce texte que les sources restent très vagues (« bien connues des bretonnants », « les anciens textes »), ce qui est d'ailleurs valable pour les toponymes bas-bretons. Pour la carte routière entièrement en breton éditée par l'Office de la langue bretonne en 2003, la plupart des toponymes haut-bretons ont été traduits, mais on n'a pas davantage d'informations sur les sources utilisées pour le faire.

En parallèle, la branche « Observatoire » de l'Office, avec des données chiffrées et en particulier les résultats d'une question posée à l'occasion du recensement effectué par l'INSEE en 1999, faisait observer en 2003, par la voix du directeur, Olier ar Mogn, que le pourcentage de bretonnants était de 20 % en Finistère, de 15 % en Côtes-d'Armor, de 11 % en Morbihan, de 2 % en Ille-et-Vilaine et de 0,7 % en Loire-Atlantique². La conclusion tirée de ces résultats était qu'on assistait à un « lissage » du nombre de bretonnants sur l'ensemble de la Bretagne³.

On peut alors se demander si la traduction en breton en Haute-Bretagne ne participe pas d'un processus visant à faire du breton la langue de toute la Bretagne, ce qui correspond aussi, nous l'avons vu, à une demande de certains donneurs d'ouvrage de cette partie de la Bretagne, encore que les motivations ne soient sans doute pas les mêmes puisqu'il s'agit alors de marquer l'appartenance du territoire, ce qui suscite encore des oppositions.

5. Conclusions

Si notre question de départ pouvait paraître de prime abord incongrue, parce que la traduction servirait « de toute évidence » à permettre l'intercompréhension, nous avons vu que l'opération, telle que nous l'avons définie dans notre première partie, est beaucoup plus large et complexe que cela. Envisagée dans le cadre formalisé du service et lorsqu'elle fait intervenir les langues régionales, l'intercompréhension n'en est plus qu'un objectif très secondaire.

Pour les donneurs d'ouvrage, sans doute en majorité encore des collectivités locales, la traduction est un outil qui sert à valoriser le territoire en affichant son appartenance à une région, à une société et à une culture assez largement reconnues, ce qui présente aussi des avantages économiques, notamment en termes d'attrait touristique. La langue régionale

¹ On retrouve l'argument de l'origine celte des toponymes haut-bretons dans les explications de Marc Cochard, employé de l'Office de la langue bretonne chargé d'élaborer la carte de Bretagne entièrement en breton (Latimier, 2004).

² Résultats donnés également dans l'article de M. Latimier (2003).

³ Olier ar Mogn, communication aux « Assises des libertés bretonnes », organisée par l'association Bertaeyn d'Astoerr à Rennes le 15 mars 2003.

affichée apparaît en effet aux yeux des usagers réguliers ou ponctuels, comme un patrimoine original et riche, garant de l'authenticité des lieux. Mais cet affichage sert également à réhabiliter ce patrimoine aux yeux des usagers permanents, qui ont pu souffrir de la substitution linguistique dans leur propre histoire. Il est alors vecteur de lien social, qu'il se crée ou non dans la langue régionale.

En ce qui concerne les prestataires, on ne peut pas dire que ces motivations soient totalement absentes de leur démarche, car ils doivent aussi tenir compte des *desiderata* des clients, mais ils sont toutefois, en l'absence de toute concurrence, en position de faire des choix que les clients ne sont pas forcément en mesure de discuter. D'autres motivations se dessinent alors dans les propos tenus ou écrits par ces prestataires.

Nous avons ainsi mentionné la recherche d'une distance maximale avec la langue juxtaposée, à savoir le français, qui peut s'observer dans le contenu de certaines traductions. Cet objectif mériterait à lui tout seul une étude de corpus détaillée et des entretiens plus approfondis avec les acteurs concernés. Cette distance semble parfois nécessaire pour que l'existence même de la langue affichée soit reconnue à égalité avec le français. Une telle reconnaissance semble d'ailleurs plus importante que de permettre la réutilisation de la langue régionale dans le quotidien des locuteurs et des usitaires, ou apparaît en tout cas comme prioritaire, car les prestataires comptent sur un effet d'entraînement, la reconnaissance devant entraîner la réappropriation et la réutilisation de la langue et du patrimoine qu'elle représente. Le troisième point que nous avons mis en évidence concerne le territoire. La Bretagne est en effet trilingue et l'Office de la langue bretonne, s'appuyant sur la demande des donneurs d'ouvrage pour qui le breton est un symbole fort d'appartenance à la région, étend la traduction des toponymes à tout son territoire, y compris à la Haute-Bretagne où le breton n'est pas ou plus patrimoine historique.

Le modèle de la Médiation mis en place par Jean Gagnepain et son équipe nous a permis de montrer que ces motivations correspondent à des mécanismes d'analyse de notre appartenance à l'espèce et que la traduction affichée publiquement s'adressait à différents destinataires. Les donneurs d'ouvrage par l'intermédiaire des prestataires, mais aussi les prestataires eux-mêmes, cherchent en effet à communiquer aussi bien avec les habitants de leur terrain d'action qu'avec les usagers réguliers ou ponctuels. Pour les premiers, la traduction est donc le moyen de communiquer sur leur territoire et leur culture, dont la langue est un élément fondamental. Pour les seconds, elle est le moyen de travailler sur « la » langue et sur les représentations que les destinataires de la communication peuvent en avoir. Les langues concernées sont donc outil de communication pour les uns, objet de communication pour les autres, dans la négociation que les communicateurs engagent avec les usitaires autour de leur appartenance sociale, commune ou distincte.

Références bibliographiques

- Abalain (H.). 1989. *Destin des langues celtiques*. Paris : Ophrys.
- Abalain (H.). 1995. *Histoire de la langue bretonne*. Luçon : Éditions Jean-Paul Gisserot, Coll. « Les Universels Gisserot ».
- Alcaras (J.-R.), Blanchet (P.) & Joubert (J.), (eds.). 2000. *Cultures régionales et développement économique*. Annales de la faculté de droit d'Avignon, 2, Actes du colloque d'Avignon, les 5-6 mai 2000. Aix-en-Provence : Presses Universitaires d'Aix-Marseille.
- Association Produit en Bretagne. 1999. *Baromètre d'image de la Bretagne*. Rennes : Sextant.
- An Noalleg (Y.-B.). 1995. *Geriadur an armerzh ar c'henwerzh hag an arc'hant e div yezh : galleg, brezhoneg / Dictionnaire de l'économie politique du commerce et des finances en deux langues : français, breton*. Plomelin : Preder.
- Ballard (M.). 2001. *Le nom propre en traduction*. Paris : Ophrys.
- Brackelaire (J.-L.). 1995. *La personne et la société : principes et changements de l'identité et de la responsabilité*. Bruxelles : De Boeck, Coll. « Université ».
- Bretagne Hebdo. 2003. « Office de la langue bretonne : une carte routière en breton ». in : *Bretagne Hebdo*, 43, 29 janvier-4 février.
- Cronin (M.). 1996. *Translating Ireland. Translation, Languages, Cultures*. Cork : Cork University Press.
- Cronin (M.). 1998. « The Cracked Looking Glass of Servants. Translation and Minority Languages in a Global Age ». in : Venuti (L.), (ed.). *Translation and Minority. The Translator*. 4, 2. pp. 145-162. Manchester : St. Jerome Publishing.
- Cronin (M.). 2000. *Across the Lines. Travel, Language, Translation*. Cork : Cork University Press.
- Favereau (F.). 1993. *Dictionnaire du breton contemporain / Geriadur ar brezhoneg a-vremañ*. Morlaix : Skol Vreizh.
- Gagnepain (J.). 1994. *Leçons d'introduction à la Théorie de la Médiation. Anthropologiques*, 5. Louvain-la-Neuve : Peeters.
- Garde (L.). 2000. *Quand on parle du loup... c'est de l'homme qu'on cause : derrière la nature, quelle culture ?* Rennes : Université de Rennes 2 [Mémoire de DEA en Sciences Humaines].
- Georgeault (S.). 2002. « Nann-divyezhegezh metro Roazhon ». in : *Bremañ*, 247, avril, pp. 8-9.
- Guillorell (H.). 1999. « Toponymie et politique ». in : Akin (S.). *Noms et re-noms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*. Rouen : Publications de l'Université de Rouen, Dyalang, pp. 61-91.
- Kadored (I.). 2001. « Mat evit ar yec'hed ». in : *Bremañ*, 237, juin, p. 7.
- Kervella (D.). 1993. « Une toponymie adéquate pour la Bretagne ». in : Ar Greizenn-enklask war an Anvioù-lec'h / La Commission de Toponymie. *Lec'hanvadur Breizh. Répertoire bilingue des noms de lieux de Bretagne*. Rennes : Skol-Uhel ar Vro / Institut Culturel de Bretagne, pp. 21-27.
- Latimier (M.). 2003. « Sifroù evit ar brezhoneg ». in : *Bremañ*, 257, mars, pp. 8-9.
- Latimier (M.). 2004. « Mont en hent ». in : *Bremañ*, 268, février, p. 10.
- Le Liaun. 2002. « Les panneaux du VAL traduits en gallo ! ». in : *Le Liaun : magazine de la langue gallèse*, 150, mars-avril, p. 1.
- Mollà (T.). 2002. *Manual de sociolingüística*. Alzira : Edicions Bromera.
- Ofis ar brezhoneg / Office de la langue bretonne (sans date). *Evit ur panellerezh divyezhek a-zoare / Pour une signalétique bilingue de qualité*.
- Ofis ar brezhoneg / Office de la langue bretonne. 2002. *Ya d'ar brezhoneg : l'accord du XXI^e siècle*.
- Ofis ar brezhoneg / Office de la langue bretonne. 2002. *Un avenir pour la langue bretonne : rapport sur l'état de la langue* [octobre].
- Ofis ar brezhoneg / Office de la langue bretonne. 2003. *Conditions et tarifs 2003 du service traduction*.
- Peeters (J.). 1999. *La médiation de l'étranger : une sociolinguistique de la traduction*. Arras : Presses de l'Université d'Artois.
- Pentecouteau (H.). 2002. *Devenir bretonnant : découvertes, apprentissages et réappropriations d'une langue*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, Coll. « le Sens Social ».
- Pergnier (M.). 1993. *Les fondements socio-linguistiques de la traduction*. Lille : Presses Universitaires de Lille [édition remaniée, 1^{re} éd. 1978].

- Plonéis (J.-M.). 1996. *L'identité bretonne : l'origine des noms de personnes*. Paris : Éditions du Félin.
- Simon (C.). 2002. « Le Val arrive ! ». in : *Le Liaun : magazine de la langue gallèse*, 150, mars-avril, pp. 6-7.
- Venuti (L.), (ed.). 1998. *Translation and Minority. The Translator*. 4, 2. Manchester : St. Jerome Publishing.